

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Betton (35830)

Réponses de Morvan Le Gentil, au nom de la liste « Betton Ensemble »

— le 04/03/2020 à 15:17 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.

Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

Un conseil des mobilités (commission extra-municipale ouverte aux associations et aux usagers) fera partie des premières instances participatives que nous installerons au début du mandat. Il rassemblera notamment toutes les associations de vélos de la commune, le comité gare vivante ainsi que des représentants piétons, randonneurs, PMR...

Son périmètre ira au-delà du vélo, mais ce dernier sera un sujet central de réflexion, tant en termes d'infrastructures que de services associés (signalétique, sensibilisation, entretien...).

Sur le plan budgétaire il est encore trop tôt pour nous engager sur un montant annuel, mais des investissements lourds vont venir compléter le Réseau Express Vélo pour favoriser les logiques de rabattement et les circulations inter-quartiers : transformation du passage souterrain de la gare en liaison piéton-cyclo, intégration des circulations douces dans la future trémie, sécurisation de la liaison cyclable rue du Mont Saint Michel, aménagement des jardins du Prieuré pour permettre la liaison cyclable en site propre entre le Trégor et le canal, poursuivie à terme jusqu'au pôle gare. Certains investissements en faveur du vélo seront ainsi imbriqués dans des opérations plus larges, mais globalement nous devrions être assez proches du seuil évoqué ici en intégrant les dépenses de fonctionnement liés à l'animation de ce plan vélo et aux services associés.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Notre logique serait davantage de nommer à l'échelle communale un élu dédié aux « mobilités », garant de la dynamique du conseil ad hoc, et de lui adjoindre des référents thématiques issus des associations et des usagers : sur le vélo, sur le ferroviaire, sur le bus, sur les circulations piétonnes...

Du temps-homme sera également progressivement consacré, au sein de services de la ville, à l'accompagnement de cette thématique.

A l'échelle métropolitaine nous ne pouvons nous engager sur les politiques qui seront définies collectivement à 43 communes, mais nos représentants porteront effectivement ce souhait d'un pilotage plus structuré de la thématique « vélo » et d'une concertation affirmée dans le suivi et l'évaluation du PDU.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

Les principaux axes sur lesquels nous porterons notre effort ont été indiqués en réponse à la question 1 : en complément des axes identifiés au Réseau Express Vélo (vers Maison Blanche et vers Via Silva), il s'agira notamment de la route du Mont Saint Michel et des liaisons est-ouest, du Trégor jusqu'à la Haye Renaud et la Plesse. Ces priorités ne sont pas limitatives : l'aménagement de la zone des Rignés ou de la ZAC de la Plesse seront aussi l'occasion de la création de nouvelles pistes cyclables, au maximum en site propre et continues.

Certains points noirs ponctuels pointés par le baromètre 2019 feront également l'objet d'une attention particulière, par ex. rue de Cornouailles ou rue du Vau Chalet.

En complément, une évaluation des axes créés dans le précédent mandat (notamment rue de Rennes et liaison vers St Grégoire) sera réalisée avec les usagers afin d'identifier les correctifs et optimisations éventuellement nécessaires.

Enfin nous amplifierons les efforts d'entretien de l'ensemble des pistes existantes, conscients que la qualité des voies est aussi un déterminant de leur usage.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Le vélo doit devenir un mode privilégié pour l'accès aux services et commodités du quotidien – dans le domaine scolaire, sportif, commercial... Pour cela nous devons aussi revoir la hiérarchie des voies cyclables de façon à faire ressortir – et flécher – les plus structurantes. Nous retravaillerons également les abords de ces équipements, notamment scolaires, de façon à sécuriser au maximum les enfants sur ces trajets.

Par ailleurs nous améliorerons les pratiques actuelles en phase de travaux, en créant autant que nécessaire des marquages et itinéraires temporaires.

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Dans le droit fil de la question précédente nous apporterons une attention particulière à la suppression des points noirs signalés dans le baromètre « parlons vélo » 2019, générateurs de ruptures de continuités.

En matière de signalétique nous avons également le projet de retravailler la carte « déplacements doux » pour la rendre encore plus opérationnelle pour les cyclistes, en privilégiant la lisibilité des principales continuités en site propre.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Après avoir privilégié la liaison vers St Grégoire sur le mandat précédent, nous nous concentrerons en premier lieu sur les liaisons vers Rennes, tout aussi essentielles pour répondre aux besoins liés aux trajets domicile-travail.

Les liaisons vers la forêt seront une seconde priorité, répondant à un usage loisirs / tourisme mais favorisant également la connexion avec St Sulpice la Forêt.

Pour les autres liaisons intercommunales, notamment vers Chevaigné ou Cap Malo, nous souhaitons étudier le sujet à l'échelle « secteur », regroupement de communes voisines impulsé par la métropole pour encourager les mutualisations et les cohérences.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Le principe de la hiérarchie des voies et de l'apaisement des rues secondaires est déjà bien intégré, toutefois l'effort reste à poursuivre sur quelques grands axes mal dotés en pistes cyclables sécurisées (Vau Chalet, boulevard d'Armorique...) Nous voulons aussi rendre plus lisible le fonctionnement des zones de rencontre, au Trégor ou à la Levée, afin d'y protéger tout particulièrement les modes actifs.

Action n°8 : je ne m'engage pas

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

L'organisation des voies autour de Betton, avec au sud la RD 29 pour les transports est-ouest, et à l'est la déviation comme axe nord-sud, fait que ce sujet est quasiment inexistant en matière de transit. De rares passages peuvent subsister, pour la desserte ou les chantiers en cours, mais sans que cela appelle de notre point de vue une réponse spécifique.

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Notre projet ne propose pas dans l'immédiat de retravailler de façon globale le plan de circulation, puisque l'équilibre entre axes structurants et rues apaisées apparaît déjà largement favorable à ces dernières.

Toutefois la fermeture du passage à niveau, l'aménagement de la ZAC de la Plesse et l'ouverture de la route sous la voie ferrée (trémie) vont amener à reconsidérer en profondeur le plan de circulation à l'est du canal et de la voie SNCF. Nous voulons que ce soit l'occasion de privilégier les circulations piétons-cyclos autour du pôle gare, et d'en faire le pivot de la couture entre l'ancien et le nouveau quartier. A cette occasion la circulation au cœur du quartier de la Haye Renaud, notamment rue des Châtaigniers et autour de l'école, devra également être repensée pour favoriser et sécuriser les usages du vélo.

Action n°10 : je ne m'engage pas

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

Nous pourrions l'étudier plus en détail mais ce dispositif semble peu adapté à Betton, qui ne compte pas de centre ville à proprement parler – hormis un axe est-ouest pour lequel il est délicat de contraindre fortement le trafic, sous peine de couper la ville en deux.

Action n°11 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Le projet de mandature ne prévoit pas de construction de nouvelle grande infrastructure routière – hormis la trémie qui répond à un impératif de sécurité autour du passage à niveau, et qui intégrera une voirie cyclable en site propre.

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

Betton ne compte quasiment aucune configuration 2x2 et les giratoires larges sont également rares. Toutefois la redistribution d'espace en faveur des transports en commun et du vélo sera un levier aussi autour du pôle gare et de l'avenue de la Haye Renaud, suite à la reconfiguration des circulations évoquées plus haut.

De façon générale nous rechercherons systématiquement, à l'occasion des projets d'aménagement, les opportunités techniques d'améliorer les circulations vélo.

Action n°13 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

En zone agglomérée nous continuerons à faire progresser la limitation à 30 km/h, prioritairement sur les zones forte variété d'usages (auto, vélo, piétons). Nous ne nous engageons pas à ce stade sur une généralisation totale, dont nous souhaiterions soumettre le principe au débat citoyen ; mais nous avons bon espoir d'approcher cet objectif d'ici la fin du mandat, en prévoyant dans les points sensibles les aménagements ad hoc pour en garantir l'effectivité. Par ailleurs deux zones de rencontre régiront la place du Trégor et le carrefour de la Levée.

Action n°14 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Nous avons déjà expérimenté ce type d'aménagement sous la forme de « cours urbaines » dans la ZAC de la Renaudais, ainsi qu'en zone non agglomérée, route de la Lice pour éviter un trafic de transit inadapté à la configuration des lieux. Cette solution continuera à faire partie de l'éventail des outils mobilisés. Nous l'étudierons notamment pour la sécurisation autour de certaines écoles, en concertation avec les parents et les riverains.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Ce point ressort comme un point particulièrement faible dans le baromètre 2019. Sur ce mandat nous commencerons par expérimenter ces dispositifs aux endroits les plus stratégiques, avant de décider d'une éventuelle extension en fonction des retours usagers.

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Sans parler de suppression du trafic motorisé, nous étudierons école par école, en concertation avec les riverains, les moyens de rééquilibrer la part des différents modes de déplacement aux heures d'entrées / sorties, en faveur des modes actifs.

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

Nous avons inscrit dans notre programme l'expérimentation de stationnements excentrés dans les nouvelles zones pavillonnaires afin de favoriser le recours aux modes doux pour les trajets de proximité.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la halte ferroviaire de Betton avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous étudierons effectivement les opportunités du programme Alvéole, en veillant de surcroît au rééquilibrage de l'offre de stationnement du côté est de la gare.

Action n°19 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Nous commencerons par réaliser, de façon participative, une cartographie de l'existant afin d'identifier les zones en manque et les équipements à renouveler.

Suite à cette mise à jour nous poursuivrons notre politique d'installation régulière d'arceaux aux endroits les plus pertinents. Dans l'attente de ce recensement il nous est difficile de nous engager sur un nombre d'arceaux par habitant mais nous ambitionnons de nous situer clairement dans le peloton de tête des communes de la Métropole.

Action n°20 : je ne m'engage pas

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Ce type d'équipement n'est pas prévu à la date d'aujourd'hui, même s'il pourra être étudié pendant le mandat. En revanche nous poursuivrons le travail engagé avec les promoteurs pour que les collectifs d'habitation et les pavillons intègrent systématiquement des espaces de rangement en nombre et en volume suffisants pour accueillir au moins 1 vélo par habitant.

Action n°21 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Dans les écoles nous privilégierons la généralisation des stationnements vélos couverts et augmenterons le nombre d'arceaux pour suivre la croissance des usages.

Pour l'heure ce dispositif semble convenir également pour les trottinettes mais nous serons attentifs aux éventuelles expressions de besoins complémentaires.

Action n°22 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Ces conversions viendront après une phase de diagnostic, et en lien avec la cartographie évoquée plus haut.

Action n°23 : je ne m'engage pas

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

La compétence urbanisme étant désormais métropolitaine, c'est à cette échelle, au niveau du PLUI, que cette obligation pourrait trouver place : les représentants bettonnais prendront d'ailleurs toute leur part à l'évolution progressive de ce PLUI. Sans attendre ce cadre contraignant, la commune continuera à porter de façon active cette préoccupation dans le dialogue avec les promoteurs – même si à ce jour la réflexion est sans doute moins aboutie dans le tertiaire et les zones d'activités. Des subventions complémentaires ne sont pas prévues à ce jour car pour nous il ne s'agit plus d'une option, mais bien d'une composante basique exigible de toute nouvelle construction.

Action n°24 : je ne m'engage pas

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

A date ce type d'aménagement serait superflu au regard de la structuration inexistante de l'offre de livraison à vélo ; et nous ne savons pas si la population bettonnaise atteint le seuil permettant d'équilibrer un modèle économique sur ce type d'activité.

Si toutefois un tel service venait à se mettre en place nous serions attentifs à créer les conditions favorables, y compris dans l'aménagement de l'espace public, pour favoriser son développement.

Action n°25 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Aujourd'hui c'est Rennes Métropole qui s'est positionnée sur ce créneau, notamment à travers sa politique de location-vente de VAE. Pour l'instant nous n'envisageons pas de rajouter une brique supplémentaire d'aide financière à l'achat, mais la ville saura être un partenaire ouvert des acteurs économiques si certaines entreprises locales nous sollicitaient pour les aider à faire évoluer leurs déplacements intra commune.

Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

La politique communale de soutien aux associations est, de façon globale, assez volontariste – en termes de financement mais également de logistique, matériels ou locaux.

Cette politique est a fortiori valable également pour toute association bettonnaise ayant pour mission d'accompagner la pratique du vélo pour tous ; ou pour toute association généraliste qui souhaiterait initier une action liée au vélo, comme le fablab l'a fait ces derniers mois.

Mais les compétences peuvent également se situer dans des associations spécialisées hors Betton, que nous souhaitons solliciter plus régulièrement pour apporter leur expertise : avec la possibilité de les intégrer dans les activités périscolaires, de développer des modules d'apprentissage pour adultes, d'alimenter des espaces de débat citoyen...

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Au collège le stationnement vélo est déjà bien structuré sous la forme d'un espace couvert, mais dans les écoles l'équipement peut encore progresser. Et dans tous les cas nous devons nous pencher sur l'organisation des abords et la sécurisation des voies empruntées par les enfants.

Comme pour les stationnements à la gare nous prendrons le temps d'analyser plus finement les opportunités offertes par le programme Alvéole ; mais sa dimension « sensibilisation » est clairement une plus-value qu'il nous semblerait intéressant d'activer.

Action n°28 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Les maternelles sont globalement équipées aujourd'hui d'un nombre suffisant de vélos / draisennes / tricycles pour permettre la familiarisation des plus jeunes avec ce moyen de déplacement.

La réflexion est pertinente pour les plus grands aussi, mais pour nous elle devra être appréhendée plutôt via une asso / un prestataire qui amènerait ses vélos pour les séances d'apprentissage ; ou via un pool de vélos mutualisés à l'échelle communale (idéalement issus de filière de réemploi), qui pourraient être mis à disposition des écoles, du centre de loisirs... étant entendu que le mieux est de fonctionner avec les vélos des enfants lorsqu'ils en ont, car ils y sont habitués et en confiance.

Action n°29 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Dans un premier temps il nous semble important de faire connaître et d'utiliser davantage la piste existant au Village La Forme, dans le cadre d'animations ponctuelles qui pourraient être impulsées par la Ville.

Mais à terme un autre site d'apprentissage serait à créer, davantage en centralité : le réaménagement du parking est de la gare, à la suite de la fermeture du passage à niveau, donnera une belle opportunité d'intégrer ce type d'outil, particulièrement cohérent avec le service information conseil sur les mobilités que nous envisageons de développer dans le bâtiment de la gare. La temporalité de cet aménagement n'est toutefois pas garantie sur ce mandat.

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Plusieurs candidat.e.s de notre liste ont déjà adopté le vélo comme mode de déplacement principal, au moins sur le territoire de la commune. Or nous essaierons de favoriser, dans notre fonctionnement interne de liste, les échanges de pratiques sur tous types de sujets : l'accompagnement des élu.e.s motivé.e.s pour se mettre au vélo en fera évidemment partie.

En complément notre collectif a aussi développé sur le dernier mandat, ainsi que pendant cette campagne, des habitudes de covoiturage en passe de devenir des réflexes.

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

La police municipale a d'ores et déjà des vélos et 2 VAE sont par ailleurs à disposition des services (en lien avec la topographie de Betton).

Pour aller plus loin nous souhaitons réaliser un plan mobilité à l'échelle de l'ensemble des agents de la collectivité, de façon à identifier clairement les besoins, les marges d'amélioration et les éventuelles mesures d'accompagnement à mettre en place, en termes d'équipement mais également de sensibilisation.

Action n°32 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Les pédibus et vélobus fonctionnent en premier lieu grâce à l'engagement citoyen, et ce sont les parents qui savent déterminer les meilleures solutions à mettre en œuvre. Notre rôle est d'accompagner cette dynamique dans la durée, par exemple en proposant des outils de sensibilisation et d'organisation, ou en animant des réunions de rentrée sur ce sujet, afin de favoriser la rencontre entre les anciens et les nouveaux parents intéressés.

Cet accompagnement s'inscrit de façon plus large dans le volet « mobilisation citoyenne » de notre programme.

Action n°33 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". si elle n'existe pas déjà...

Comme nous l'avons fait dans le passé avec l'association Vélo Boulot Bravo, nous continuerons à accompagner les associations bettonnaises et métropolitaines dans la mise en place de la fête du vélo. Notre souhait n'est pas d'en faire un évènement municipal mais bien un temps fort partenarial, profitant de cet écho pour mettre en avant les différents usages du vélo (vélotaf, cyclotourisme, cyclisme sportif), et les associations qui les promeuvent toute l'année.

Nous encouragerons aussi une approche large en termes de publics (associations, écoles, entreprises...) et un dialogue avec les autres usagers de la route, afin que ces derniers intègrent mieux le vélo dans leurs comportements.

Nous pourrons enfin initier des rapprochements avec les communes voisines pour gagner en envergure dans la communication et la mise en valeur des initiatives.

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Une rubrique régulière « mobilités », dans le Betton Info, sera une première brique de communication sur la ville cyclable, pour l'amélioration des pratiques et l'explication des nouveaux aménagements.

Au-delà, nous voulons nous appuyer sur la mobilisation citoyenne et les associations d'usagers pour porter les messages avec nous, et construire ensemble des canaux de sensibilisation originaux et efficaces.

La prévention sera également nourrie de façon participative : nous nous renseignerons notamment sur les applications telles que Vigilo, qui permettent une remontée en temps réel des difficultés rencontrées par les cyclistes, les piétons... favorisant du même coup l'alerte des autres usagers, et la résorption par les services techniques.

Action n°35 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

Rennes Métropole a déjà mis en place un label pour les plans de mobilité en entreprise et ils font tout un travail d'animation sur ce sujet. A l'échelle communale nous chercherons donc surtout à ce que les entreprises locales s'approprient cette ressource et se mettent en mouvement, seules ou à plusieurs. Au besoin nous pourrons leur proposer des actions complémentaires, notamment en termes de sensibilisation en lien avec nos évènements bettonnais.

Dans le même esprit, nous encouragerons activement les entreprises et les écoles à s'engager dans l'opération "tous mobilacteurs" réalisée tous les ans par la Métropole.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e